

Yamcheltorah



Pour la Réfoua Chéléma de Yitshak Ben Chimone, David ben Messaouda, Haïm ben Esther, Rav Moché Ben Raziel, Chimone Ben Messaouda, Aaron Ben Hanna, Audrey Bat Étoile



Pour l'élévation de l'âme de Yéhouda Ben David, Chimone Ben Yitshak et Hanna Bath Esther

Pour le zivoug de Jenny Bat Étoile, Sarah bat Avraham, Chimone Ben Yitshak, Azriel ben Sarah et David ben Julie



Résumé de la Paracha

La paracha de Chéminí débute par le récit des différents sacrifices et offrandes qu'Aaron et ses fils ont apportés pour inaugurer le michkan. Les sacrifices terminés, Moshé et Aaron entrent ensemble dans la tente d'assignation pour implorer Hachem. À leur sortie, ils bénissent le peuple et, un feu sort et consume les offrandes sur le michkan. C'est à ce moment que Nadav et Avihou, les fils d'Aaron, apportent un feu étranger qui n'avait pas été réclamé. À cause de cette erreur, un feu divin les dévore et leur ôte la vie. Moshé demande alors d'évacuer les corps des défunts à l'extérieur du camp. Cependant, malgré leur douleur, il fut interdit à Aaron et ses fils restants de prendre sur eux le deuil, du fait qu'ils se trouvaient dans les jours d'inauguration du michkan. Ils ont donc poursuivi leur office. La paracha se poursuit par l'explication aux bné-Israël des lois distinguant les animaux permis à la consommation de ceux qui sont interdits. Hachem explique au peuple que toute consommation de ces animaux interdits rend l'âme impure. Or, en tant que peuple d'Hachem, à son image, nous devons être purs.

Dans le chapitre 11, la torah dit :

מא / וְכֹל-הַשָּׂרִיץ, הַשָּׂרִיץ עַל-הָאָרֶץ--שֶׁקֶץ הוּא, לֹא יֵאָכֵל:
41/ Tout reptile, qui se traîne sur le sol, est chose abominable on n'en doit pas manger.

מב / כָּל הוֹלֵךְ עַל-אַרְבַּע וְכָל הוֹלֵךְ עַל-אַרְבַּע, עַד כָּל-מִרְבָּה רִגְלָיִם, לְכֹל-הַשָּׂרִיץ, הַשָּׂרִיץ עַל-הָאָרֶץ--לֹא תֹאכְלוּם, כִּי-שֶׁקֶץ הֵם:

42/ Tout ce qui se traîne sur le ventre, ou se meut soit sur quatre pieds, soit sur un plus grand nombre de pieds, parmi les reptiles quelconques rampant sur le sol, vous n'en mangerez point, car ce sont choses abominables.

מג/ אֵל-תִּשְׁקָצוּ, אֶת-נִפְשֹׁתֵיכֶם, בְּכָל-הַשָּׂרִיץ, הַשָּׂרִיץ, וְלֹא תִטְמְאוּ בָהֶם, וְנִטְמַמְתֶּם בָּם:

43 / Ne vous rendez point vous-mêmes abominables par toutes ces créatures rampantes; ne vous souillez point par elles, vous en contracteriez la souillure.

מד / כִּי אֲנִי יְהוָה, אֱלֹהֵיכֶם, וְהִתְקַדְּשֶׁתֶם וְהִיִּיתֶם קְדוֹשִׁים, כִּי קְדוֹשׁ אֲנִי; וְלֹא תִטְמְאוּ אֶת-נִפְשֹׁתֵיכֶם, בְּכָל-הַשָּׂרִיץ הַרְמָשׁ עַל-הָאָרֶץ:

44/ Car je suis Hachem, votre Dieu; vous devez donc vous sanctifier et rester saints, parce que je suis saint, et ne point contaminer vos personnes par tous ces reptiles qui se meuvent sur la terre.

מה / כִּי אֲנִי יְהוָה, הַמַּעֲלֶה אֶתְכֶם מֵאֶרֶץ מִצְרַיִם, לִהְיוֹת לְכֶם, לֵאלֹהִים; וְהִיִּיתֶם קְדוֹשִׁים, כִּי קְדוֹשׁ אֲנִי:

45/ Car je suis Hachem, qui vous ai tirés du pays d'Egypte pour être votre Dieu; et vous serez saints, parce que Je suis saint.

Versets De la Paracha

De façon générale, il n'existe pas d'interdiction d'impureté. Une personne atteinte par la toumah, doit simplement se rendre dans un mikvé pour recouvrir son état d'origine. En fonction de certains niveaux plus intenses, il devra recourir aux cendres de la vache rousse. Toutefois, le fait d'être devenu impur n'est pas une transgression en tant que telle, à l'exception du cohen dont l'état de sainteté particulier l'oblige à s'éloigner de l'impureté. Pourquoi alors, notre verset mentionne-t-il clairement cette interdiction en disant « וְלֹא בָם תִּטְמְאוּ וְנִטְמְתֶם בָּם *ne vous souillez point par elles, vous en contracteriez la souillure* » ?

Un autre point attire notre attention. La torah semble justifier l'interdiction de manger des animaux interdits par le dernier verset cité qui renvoie à la sortie d'Égypte. Nous devons maîtriser notre consommation car Hachem nous a affranchis de l'esclavage. Il est évident que comme toutes les mitsvot, la liberté acquise en Égypte nous astreint au respect de la volonté d'Hachem. Seulement le lien unissant la sortie d'Égypte et notre alimentation semble flou. Quel rapport unit ces deux sujets ?

Tentons de mieux comprendre.

La guémara (yérouchalmi, traité bérakhot, chapitre 9, halakha 1) rapporte : « *Éliyahou Hanavi a demandé à Rabbi Néhorai : Pourquoi Hachem a-t-Il créé les reptiles et les insectes dans Son monde ? Il lui a répondu : c'était nécessaire ! Au moment où les êtres fauteront, il les observera et dira : de même que ceux-là (les insectes) ne servent à rien et que Je les maintiens malgré tout, ceux-là (les bné-Israël) qui sont utiles, ne devrais-je pas à fortiori les maintenir ?* »

Ce texte semble indiquer l'objectif des insectes comme une sécurité pour le peuple juif. En cas de fautes retirant l'objectif de notre existence, la présence d'êtres inutiles sera pour nous un rempart, car eux ont existé jusqu'alors sans but, justifiant notre maintien dans le monde. Cette explication est intéressante surtout si nous l'approfondissons. En effet, nos sages enseignent que notre monde est le reflet des sphères célestes. Tout ce qui existe ici bas émane d'une source spirituelle. De l'homme à l'inerte, chaque élément

constituant notre environnement tire sa substance d'un autre monde. Il en va de même pour les forces du bien et du mal. Cela justifie la présence de produits licites et d'autres illicites. C'est pourquoi, les sages versés dans l'étude profonde et mystique de la torah, placent les insectes comme une manifestation terrestre des forces du mal. Au vu de l'enseignement précédent, cela nous conduit à un paradoxe. Le mal est la source de nos fautes et de notre perte de justification dans le monde. En transgressant la torah nous créons une accusation dans le ciel contre nous, chargée de nous détruire. Comment comprendre alors que les insectes, l'émanation matérielle du mal, soit le vecteur de protection contre la faute dont il est la source ? Les forces du mal jouent le rôle d'inculper les bné-Israël mais leur existence même nous protège. Qu'est-ce que cela signifie ?

Cela nous amène à revoir notre position sur la notion du mal, sur son rôle profond. Il est intéressant de noter que la mystique juive qualifie ces forces par le mot « klipa » signifiant l'écorce. Dans sa définition basique ce mot traduit la structure protectrice d'un élément, l'écorce d'un arbre recouvre ce dernier, l'écorce d'un fruit protège son contenu. Cela nous amène à revoir un élément évoqué dans le développement de l'année précédente sur cette même paracha et que nous allons devoir approfondir. Le **'Hatam Sofer** (torat Moshé, au début de notre paracha) précise qu'initialement, les forces du mal que le serpent symbolise, auraient dû participer à notre pratique de la torah. Il s'agissait alors de leur confier la tâche de nous accompagner et de réaliser tous les besoins matériels, afin que l'homme puisse s'adonner à l'étude et à la pratique des mitsvot dans le jardin d'Éden. Cela nous explique pourquoi le serpent était si ressemblant à l'homme (intelligence, capacité à marcher droit...), car sa fonction résonnait avec la nôtre.

Cela laisse transparaitre un changement, une métamorphose dans la mesure où nous observons aujourd'hui une nature complètement différente du mal, il ne nous aide pas, bien au contraire. Que s'est-il passé ? La réponse est simple mais son sens est important : Adam a mangé un fruit.

Commençons par relater les effets conséquents. Nos sages enseignent qu'en recueillant Moshé, Bitya a été contrainte de faire venir une nourrice juive pour l'allaiter. La bouche destinée à s'adresser à la présence divine ne pouvait être souillée par un lait impur, amenant Moshé à refuser de boire le lait égyptien. Le simple contact avec ce lait aurait privé Moshé de sa capacité prophétique. Ce même effet se constate sur Adam suite à sa faute. Il ne nie pas Hachem, il ne prétend pas n'avoir rien fait, il n'est juste plus capable de saisir Sa parole, et se pense capable de se cacher. Il pense qu'Hachem ignore où il se trouve car il a perdu le contact avec la réalité divine. Ce changement se justifie par la nature de la faute en question, l'ingestion, le fait d'entrer le mal en nous. Il ne s'agit plus uniquement d'une écorce externe. Nous devenons les hôtes des forces négatives, nous les invitons au plus profond de nous, elles siègent maintenant au niveau de notre pensée, de notre capacité à décider.

Cela amène le **Haktav Véhakabbalah** à noter la formulation de l'impureté dans notre passage « וְלֹא תִטְמְאוּ בְּהֵם » et ne point contaminer vos personnes ». Le maître précise que lorsque la notion d'impureté est formulée suivie de la lettre en gras, le "beth", elle ne concerne pas une toumah extérieure pouvant être purifiée par le mikvé ou par la vache rousse. Il s'agit dans ces cas d'une impureté interne, directement en contact avec la néchama. Ce vecteur de contamination est radicalement différent d'une impureté extérieure, il provoque la rupture avec la présence divine, à l'image de Moshé ou d'Adam. Ainsi, contrairement à l'impureté standard, l'impureté interne est concrètement interdite car bien trop dangereuse, elle est source d'une altération concrète de la perception, de la connexion au divin. Nous en avons vu la conséquence avec Adam, qui suite à cette ingestion, à cette invitation du mal à le pénétrer, est devenue mortel.

Cela amène le **'Hida** (péné david sur notre passage) à comprendre la juxtaposition de la sortie d'Égypte avec le cas des insectes et des reptiles. Hachem rappelle que nous devons comme Lui être saints, car Il nous a sortis de l'exil. Cela marque l'idée de la possibilité de ce sauvetage. En Égypte, la débauche ou encore l'idolâtrie locale étaient extérieures. Dans ces conditions Hachem peut

intervenir, peut se manifester au point de bouleverser la nature par les dix plaies. Car une impureté locale n'empêche pas le lien avec le Créateur, elle intervient sur le corps et non sur l'âme. Toutefois, lorsque la toumah intègre notre intérieur, elle affecte la néchama en la privant de la présence divine. L'intervention d'Hachem n'est alors plus envisageable car nous nous sommes littéralement coupés de Lui.

Comme nous le disions plus haut au nom de Rabbi Néhoraï, l'objectif des reptiles et des insectes, de par leur nature inutile, est de nous protéger, à l'image de leur version spirituelle initiale, celle des forces du mal dont le **'Hatam Sofer** nous révèle le caractère. Cependant, lorsque nous changeons les rôles, lorsque nous donnons à ces forces un pouvoir de décision à nos côtés, la rupture est brutale, Adam devient mortel. Le mal chargé de nous accompagner, de nous servir, devient un poison, un danger. Le **'Hida** transpose cela au cas des insectes. C'est uniquement lorsqu'ils ne sont pas consommés et ne servent à rien, qu'ils peuvent nous protéger. Par contre, leur ingestion leur confère un rôle, ils deviennent nutritifs. Dès lors, le raisonnement évoqué par Rabbi Néhoraï est remis en cause, car Hachem n'a plus d'éléments inutiles à qui nous comparer pour nous maintenir en vie.

Le midrach apporte un cas évoquant la même notion. David Hamélékh s'est interrogé sur la nécessité d'avoir créé des araignées ? Quel est leur objectif ? Pourquoi Dieu les a-t-Il incluses dans la création ? La réponse du Maître du monde s'est faite par l'exemple, lorsque David fuyait Chaoul, il s'est retrouvé piégé à l'entrée d'une grotte. Lorsque David y pénètre, une araignée le suit et tisse une toile afin de refermer l'entrée. Lorsque Chaoul passe devant la toile, constatant cette dernière parfaitement lisse, il conclut que David n'a pas pénétré la grotte, sinon la toile serait déchirée. C'est ainsi que David fut sauvé.

Il est difficile d'admettre que le seul but de l'araignée soit de sauver la vie de David. En effet, ce but étant maintenant atteint, elle ne serait plus d'aucune utilité et devrait disparaître de ce monde. C'est pourquoi, il faut tenter de comprendre le message sous-jacent à ce midrach. Peut-être est-ce celui-ci :

l'événement concerne David Hamélékh, l'instigateur de la lignée royale qui mène au machia'h, symbole du retour à la perfection originelle. Face à ce genre de personne, l'insecte ou plus généralement le mal, retourne à son état primaire, il sert l'homme, se soumet à lui, l'accompagne.

Yéhi ratsone que nous retournions rapidement au niveau en question, à l'image de David où les forces du mal nous accompagnent dans la avodat Hachem.

Chabbat Chalom.

Y.M. Charbit

**Pour offrir un feuillet pour l'élévation de l'âme
ou la réfova chéléma d'un proche, contactez-
nous à l'adresse mail :**

yamcheltorah@gmail.com



Association à but cultuel, habilitée à
délivrer des reçus CERFA.

Retrouvez l'ensemble de nos contenus sur www.yamcheltorah.fr .
Pour recevoir le dvar torah toutes les semaines, inscrivez-vous à la newsletter.

Ce feuillet nécessite la guénizah. Ne pas porter durant chabbat !